



Monsieur Marc JOUENNE
Directeur des Ressources Humaines
STELIA Aerospace

Le 21 mai 2021

Objet : Accord APLD

Monsieur le Directeur des Ressources Humaines,

La CFE-CGC STELIA souhaite vous solliciter en prenant pour référence l'article 18 de l'Accord STELIA d'Activité Partielle de Longue Durée.

En effet, au-delà des présentations régulières en CSE-E, l'information qui doit être présentée trimestriellement au CSE-C n'a pas eu lieu à la fin du premier trimestre.

Aussi, nous vous proposons d'avancer la prochaine échéance au plus tôt pour informer les instances représentatives du personnel au niveau du CSE Central, ce qui permettrait de lancer une réflexion sur les sujets suivants :

- La viabilité de l'APLD au regard des paramètres industriels actuels et futurs.
- Une substitution de l'APLD, par un processus redonnant plus de flexibilité horaire aux secteurs en surcharge pour absorber la charge sans négliger la protection de l'emploi et des compétences dans les secteurs qui pourraient voir leur activité stagner ou baisser dans les prochains mois.

Le bilan détaillé du semestre d'application de l'APLD, qui devra de toute façon être présenté à la DIRECCTE, sera un très bon support à la réflexion globale souhaitée ci-dessus.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer nos sincères salutations.

Eric Nicodème
Délégué Syndical Central CFE-CGC

Marc JOUENNE
Direction des Ressources Humaines

A l'attention de

Monsieur Eric NICODEME
Délégué Syndical Central
CFE-CGC

Ref : APLD 2021

DATE
27 mai 2021

Objet : ACCORD APLD 2021 – BILAN et RENOUVELLEMENT

Monsieur le Délégué Syndical Central,
en réponse à votre courrier du 21 mai 2021 à propos de
l'accord APLD, merci de noter les points suivants :

- L'accord APLD STELIA Aerospace du 3 décembre 2020 mis en œuvre opérationnellement pour une première période de 6 mois de janvier à juin 2021 sur les sites de MEAULTE, SAINT NAZAIRE et ROCHEFORT fait l'objet de présentations mensuelles en réunion du CSE-E de chacun de ces Etablissements.
- Les premiers mois de 2021 ont été particulièrement mis à profit pour engager et tenir les dispositions de l'accord tant au plan opérationnel, prioritaires à nos yeux, qu'en terme de compte rendu d'exécution.
- Par ailleurs, les données de synthèses concernant la consommation des heures APLD du premier trimestre 2021 n'ont été disponibles qu'après l'échéance de paye d'Avril 2021.

Nous avons cependant bien prévu d'informer les Instances Représentatives du bilan du premier trimestre tel que prévu par l'accord dans son article 18 au cours de réunions extraordinaires des CSE-E et CSE-C en cours de planification.

Dans le même temps, nous préparons la demande de renouvellement APLD pour le second semestre 2021 en complétant le bilan trimestriel

- des dernières données disponibles en matière de consommation d'heures
- de l'avancement des engagements pris.

Nous complétons aussi notre diagnostic initial de situation de STELIA Aerospace des perspectives d'activités les plus à jour en liaison avec celles d'Airbus Group.

Cette demande fera elle aussi l'objet d'une « information- consultation » des CSE-E et C avant dépôt avant mi-juin à la DREETS de Charente Maritime pour renouvellement d'autorisation.

La réunion extraordinaire du CSE-C est d'ores et déjà fixée au 9 juin 2021 pour le CSE-C.

Veillez agréer Monsieur le Délégué Syndical Central l'expression de nos sincères salutations.



MARC JOUENNE
Directeur des Ressources Humaines